

en 1963, par suite, jusqu'à un certain point, j'en conviens volontiers, de la situation minoritaire du gouvernement. Des députés ministériels compétents se sont lassés de siéger à la Chambre pendant de longues heures et de longs mois tout en ayant si peu à faire. Ils ont commencé de soumettre leurs griefs lors des caucus du parti et de réclamer des comités parlementaires mieux organisés et plus nombreux. Les ministres n'étaient guère en mesure de résister à ces pressions. En fait, il est intéressant de noter que du fait de la situation minoritaire du gouvernement et de la longueur de sessions les ministres subissaient de plus en plus l'influence de leurs députés de l'arrière-ban. C'était encore plus vrai pour ceux qui possédaient des ambitions politiques à long terme. Dans certains cas, il n'est pas exagéré de dire qu'ils voyaient les simples députés plus souvent que leurs propres fonctionnaires. De là l'importance grandissante des caucus et des comités parlementaires. Ce sont ces députés qui ont proposé des lois nouvelles que le gouvernement a dû endosser et qui ont profondément modifié plusieurs bills importants. Une telle « intrusion » du Parlement dans le processus législatif n'aurait pas été tolérée il y a quelques années.

Cette nouvelle tendance est, à mon avis, irréversible, car la frustration des députés de l'arrière-ban et leur désir de jouer un rôle législatif plus important n'ont pas diminué à la suite des récentes améliorations. Les caucus des partis seront mieux organisés afin de permettre aux députés non seulement de critiquer leurs chefs après qu'une décision politique a été prise, mais surtout afin de leur donner l'occasion de participer au processus de décision.

En même temps, un plus grand accent sera mis au Parlement sur les comités qui seront alors mieux en mesure de proposer de nouvelles politiques, d'examiner les bills plus soigneusement et de revoir plus systématiquement l'application des mesures législatives existantes, comme la présente motion nous permettra de le faire.

En entrant dans cette nouvelle ère nous en arrivons à un compromis entre les institutions politiques de la Grande-Bretagne et des États-Unis. J'espère qu'il sera heureux. Si oui, nous maintiendrons notre régime de gouvernement responsable, l'influence des fonctionnaires de l'État aux différents échelons du processus législatif sera de moins en moins décisive et la suprématie du Parlement deviendra une réalité plus significative que par le passé. Ainsi le déclin des fonctionnaires de l'État permettra le relèvement du Parlement.

L'honorable Edgar Fournier: Je propose l'ajournement de cette conférence politique.

(Sur la motion de l'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche), le débat est ajourné.)

AJOURNEMENT

La permission ayant été accordée de revenir aux motions:

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat et nonobstant l'article 45(1)(g) du Règlement, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il s'ajourne jusqu'à jeudi prochain, le 9 avril, à 2 heures de l'après-midi.

Honorables sénateurs, peut-être y a-t-il lieu de fournir un mot d'explication. Vous vous souvenez, j'en suis sûr, que juste avant l'ajournement du congé de Pâques, j'ai parlé de la possibilité de ne pas siéger le mercredi 8 avril, c'est-à-dire demain, à cause des travaux de nos comités. Il est également possible que le Sénat ne siège pas non plus demain en huit.

La principale raison est que notre comité permanent des banques et du commerce étudie présentement le Livre blanc et il semble à d'autres comme à moi-même, y compris le chef de l'opposition (l'honorable M. Flynn), que cette étude doit se poursuivre avec célérité si nous voulons entendre les témoins qui désirent y faire des dépositions et rédiger un rapport assez tôt pour que celui-ci soit utile non seulement au gouvernement mais aussi à la population canadienne. C'est pourquoi nous consacrerons toute la journée de demain à ce comité devant lequel, sauf erreur, quatre importantes compagnies canadiennes viendront témoigner. Le comité se réunira aussi jeudi et le plus important syndicat ouvrier du Canada y comparaitra.

J'espère que, non seulement les membres du comité sénatorial permanent des banques et du commerce, mais que tous les honorables sénateurs assisteront à la réunion de demain. Je sais que parmi les questions soulevées au Canada peu ont été plus débattues et ont suscité plus d'intérêt que les propositions du Livre blanc. Le Sénat, je pense, peut réexaminer avec avantage le Livre blanc avec l'aide d'autres citoyens et faire des propositions qui seraient dans l'intérêt de tous. Je vous recommande donc instamment d'assister aux réunions du comité, non seulement à celle de demain, mais chaque fois que la chose est possible.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne jusqu'au jeudi 9 avril, à 2 heures de l'après-midi.)